

Résolution sur l'Azerbaïdjan

2011/2685(RSP) - 12/05/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Azerbaïdjan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR et Verts/ALE.

Le Parlement fait part de sa vive inquiétude au vu **du nombre croissant de cas de harcèlement, d'attaques et de violence à l'encontre d'activistes de la société civile et des réseaux sociaux ainsi que des journalistes en Azerbaïdjan**. Il déplore également les pratiques consistant à intimider, arrêter, poursuivre et condamner des journalistes indépendants et des activistes politiques en les accusant de divers délits.

La résolution soulève le cas de M. Savalan, membre du groupe de la jeunesse du parti du Front populaire uni d'Azerbaïdjan, et de M. Hajiyeu, activiste et ancien candidat aux élections parlementaires, qui ont apparemment été visés pour avoir utilisé Facebook pour appeler à manifester contre le gouvernement : M. Savalan a été condamné à une peine de deux ans et demi de prison pour une allégation de détention de drogue, tandis que M. Hajiyeu est maintenant condamné à deux ans de prison pour s'être prétendument soustrait au service militaire.

Le Parlement demande aux autorités azerbaïdjanaises de libérer MM. Savalan et Hajiyeu et d'annuler les charges retenues contre eux et de libérer tous les membres de l'opposition, les jeunes activistes et les blogueurs placés en détention à la suite des manifestations pacifiques du 11 mars 2011 et des 2 et 17 avril 2011.

Le gouvernement et les autorités azerbaïdjanaises sont invités à :

- respecter les conventions internationales que le gouvernement a ratifiées, en respectant la liberté d'expression;
- garantir les libertés fondamentales protégées par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'autres traités internationaux auxquels la République d'Azerbaïdjan est partie ;
- garantir toutes les conditions nécessaires pour permettre aux médias de fonctionner, de façon que les journalistes puissent travailler et informer librement sans faire l'objet d'aucune pression ;
- prendre toutes mesures utiles afin de permettre aux individus de prendre librement part à des activités démocratiques pacifiques, et permettre aux militants de s'organiser librement et sans ingérence de la part du gouvernement ;
- permettre la tenue de manifestations pacifiques dans des endroits adéquats et ne pas intimider les organisateurs en les plaçant en détention et en les accusant de délits ou infraction.

Le Parlement demande que l'Azerbaïdjan intensifie ses efforts en vue de mettre en œuvre intégralement, pour sa dernière année, le plan d'action conclu dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Il invite la Commission à continuer à assister l'Azerbaïdjan dans ces efforts. Il se félicite par ailleurs de la création des nouvelles sous-commissions au sein de la commission de coopération UE-Azerbaïdjan qui renforceront le cadre institutionnel pour les échanges menés dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de la démocratie.